



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° PC 077 371 25 00008

Date de dépôt : 26/06/2025

Demandeur : Monsieur VALENTE JONATHAN

Pour : Extension d'un bâtiment avec création
d'un logement de 185 m²

Adresse du terrain : 21 Rue des Coteaux à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2025-106
accordant un Permis de construire
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU le Permis de construire déposé le 26/06/2025 par Monsieur VALENTE JONATHAN demeurant 8 RUE DU CHATELET à CONCHES SUR GONDOIRE (77600) ;

VU l'objet de la demande :

- pour Extension d'un bâtiment avec création d'un logement de 185 m² ;
- sur un terrain situé 21 Rue des Coteaux à POMMEUSE (77515) ;
- pour une surface de plancher créée de 185,00 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'affichage en mairie en date du 26/06/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 25/09/2025 et du 01/10/2025 ;

Vu l'avis Favorable avec prescriptions de CACPB - Service eau, assainissement et pluviale en date du 01/08/2025

Vu l'avis Favorable de ENEDIS - Cellule CU/AU en date du 01/08/2025

Vu l'avis Favorable de S2e77 en date du 22/07/2025

ARRÊTE

Article UNIQUE

Le permis de construire est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 09 octobre 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



Le pétitionnaire sera redevable de :

- La taxe d'aménagement : part communale, départementale et régionale.